



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 15 septembre 2025 à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 09/09/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde
HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER,
Thierry SOLEILHAC, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge
ABOULIN, Laetitia PRADINES, Sabine JOUVHOMME, Denis CLAMENS.
Excusés :
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Secrétaire de séance : Roland SEUX

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL Commune 2025
(DM 3 2025)**

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2025-034 du conseil municipal en date du 15 avril 2025 approuvant le Budget Primitif Principal,

Monsieur le Maire expose :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Considérant qu'il reste des factures en investissement à régler comme les frais de faisabilité de la géothermie en 2025 sur le Budget principal et que le montant des dépenses en fonctionnement en 2025 a été sous-évalués sur le budget primitif,

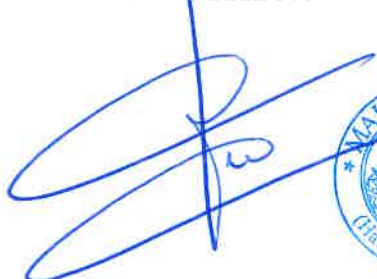
Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il paraît nécessaire de procéder à des modifications de crédits au budget de la commune comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-80611 : Fournitures non stockables - Eau et assainissement	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80631 : Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80632 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-81551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	46 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-84111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0.00 €	16 828.67 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	16 828.67 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	62 828.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	62 828.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	62 828.67 €	62 828.67 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	62 828.67 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	62 828.67 €	0.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041512 : Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements	33 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	33 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-27638 : Créances sur autres établissements publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	62 828.67 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	62 828.67 €
Total INVESTISSEMENT	33 000.00 €	33 000.00 €	62 828.67 €	62 828.67 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VOTE la décision modificative n°3 2025 du budget principal, ainsi proposée ;
- AUTORISE le passage des écritures comptables.

Le Maire,
Franck PAILLON




Le secrétaire de séance,
Roland SEUX




Fait et délibéré le 15/09/2025
Pour extrait certifié conforme